

Dans la richesse et la pauvreté : conseils de planification financière à l'intention des jeunes mariés

Jamie Golombek

Directeur gestionnaire, Planification fiscale et successorale, Planification financière et conseils CIBC

Qui, étant aimé, est pauvre? – Oscar Wilde

Août est le mois où l'on compte le plus de mariages au Canada. En effet, environ un quart des couples choisissent de s'unir pendant ce mois¹. Pourtant, même si la cérémonie et la réception sont habituellement planifiées dans les moindres détails des mois à l'avance, les conséquences du mariage en lui-même, notamment sur la situation financière du couple après le grand jour reçoivent souvent moins d'attention. Que vous soyez un couple sur le point de vous marier ou que vous envisagiez tout simplement de vous installer ensemble, il est important d'avoir une discussion franche et ouverte sur vos finances avant de vous lancer.

L'argent peut nuire à votre relation future; en effet, un couple marié ou en union libre sur quatre (27 %)² reconnaît que le stress financier affecte leur relation. Le chiffre est encore plus élevé (41 %)³ pour les jeunes couples. En fait, des études récentes menées aux États-Unis indiquent que les désaccords financiers sont des indicateurs importants de divorce⁴; les couples qui se disputent au sujet de l'argent plusieurs fois par semaine sont 30 % plus susceptibles de divorcer que ceux qui le font moins d'une fois par mois.

Personne ne dit qu'il est facile de parler d'argent. Après tout, ce n'est pas romantique. Un sondage de la CIBC réalisé en 2016 indique que seulement 35 % des couples qui projettent de se marier ou de vivre en union libre dans les 24 prochains mois ont eu une discussion sérieuse au sujet de l'argent, même si presque toutes les personnes interrogées ont admis qu'il était important de planifier et de gérer ses finances ensemble, comme un couple, avant de s'engager⁵. Une étude américaine menée en 2014 a également indiqué que le sujet de discussion le plus difficile était les finances personnelles (44 %), alors qu'un décès (38 %), la politique (35 %), la religion (32 %), les impôts (21 %) et la santé personnelle (20 %) s'avéraient moins difficiles⁶. Même si c'est une conversation difficile, il est important de « parler d'argent » au début de votre relation, afin de vous mettre d'accord sur la manière de gérer vos finances.

Vous pouvez commencer par identifier votre « personnalité financière ».

¹ <http://www.weddingbells.ca/planning/wedding-trends-in-canada-2015/>.

² <http://www.mnp.ca/en/posts/two-in-five-married-or-common-law-canadians-consider-themselves-to-be-struggling>.

³ *Ibid.*

⁴ « Examining the Relationship Between Financial Issues and Divorce », Jeffrey Dew, Sonya Britt et Sandra Huston (2012).

⁵ Sondage sur les finances des couples 2016 de la Banque CIBC (août 2016).

⁶ <https://newsroom.wf.com/press-release/community-banking-and-small-business/conversations-about-personal-finance-more>.



Identifier votre personnalité financière

Le tremplin pour parler d'argent est peut-être d'identifier votre philosophie en matière de gestion de l'argent et celle de votre conjoint. Il existe quatre personnalités financières :

L'économe : Je prends plaisir à économiser chaque dollar que je gagne. J'évite les dépenses à moins qu'elles soient absolument nécessaires.

Le prudent : Je fais attention à l'argent. Je dépense avec prudence, faisant passer mes besoins avant mes envies, et j'essaie d'économiser autant que je le peux.

Le dépensier : Je pense que l'argent est fait pour être dépensé et pour s'amuser. J'ai du mal à économiser et à remplir mes objectifs financiers à long terme.

Le laxiste : Je ne fais pas attention à l'argent que je possède, que je dois et que je dépense. J'ai une attitude de laisser-faire en ce qui concerne mes finances. Je préfère que quelqu'un s'en occupe pour moi.

Vous et votre conjoint n'avez pas besoin d'avoir la même personnalité financière pour réussir votre relation, mais le fait de discuter des différences de vos personnalités à l'avance peut vous éviter des tensions et du stress en chemin, en particulier puisque deux tiers de ceux qui prévoient de se marier ou de vivre ensemble apportent des dettes.

Supposons, par exemple, que vous êtes économe et que votre conjoint est dépensier. Les achats impulsifs de votre partenaire peuvent vous donner l'impression que vos objectifs d'épargne sont compromis. D'un autre côté, votre partenaire peut vous percevoir comme un(e) « radin(e) » qui ne veut pas profiter de la vie et du moment présent.

Alors, comment conjuguer vos personnalités financières?

Gérer vos finances communes

Le fait d'avoir une conversation ouverte et sincère avant de vous installer ensemble peut favoriser l'harmonie financière, en particulier si vous avez des personnalités financières différentes. Il est important que votre partenaire et vous-même soyez sur la même longueur d'onde tôt et que vous soyez d'accord sur une approche de gestion de vos finances. Voici les trois méthodes à prendre en compte.

Tout partager

Cette approche est la plus utile si votre partenaire et vous-même partagez vraiment tout - y compris des objectifs financiers communs et vos tendances économes ou prudentes. Cela vous permet de simplifier vos finances en ayant un compte en banque conjoint et en déposant tout votre argent dans ce compte. Si vous n'avez pas tendance à faire des achats inutiles (ou que vous ne dépensez pas), vous pouvez investir conjointement les fonds excédentaires afin de remplir vos objectifs financiers, idéalement en faisant des transferts réguliers vers des comptes d'épargne.

Le fait de tout partager peut être plus problématique si vous avez des personnalités financières différentes, en particulier si une personne dépense systématiquement plus que l'autre pour des achats personnels et discrétionnaires. Pour éviter l'épuisement des fonds partagés, il peut être préférable d'envisager une autre méthode de gestion financière.

Les dépenses seulement

Selon cette approche, vous établissez un plan commun en tant que couple pour toutes les dépenses du ménage, telles que le loyer ou les paiements hypothécaires, les services et la nourriture, ainsi que pour les activités que vous faites en couple, comme les divertissements et les voyages communs. Ensuite, vous financez tous les deux un compte conjoint avec des contributions régulières d'un montant déterminé (par semaine ou par mois, par exemple) et toutes les dépenses du ménage et les dépenses communes sont payées à partir de ce compte.

Tout l'argent supplémentaire que vous gagnez en excès des montants de contribution au compte conjoint est gardé séparément dans les comptes personnels de chaque conjoint. Parfois, chaque partenaire peut avoir sa propre carte de crédit ou de débit liée à son compte personnel pour payer ses dépenses personnelles et discrétionnaires.

Si vous-même et votre conjoint avez le même niveau de revenus, les montants déposés sur votre compte conjoint peuvent être égaux; cependant, si vous faites beaucoup plus ou beaucoup moins d'argent que votre partenaire, le compte conjoint utilisé pour vos dépenses de ménage peut être financé en fonction des moyens de chacun de vous.

Supposons, par exemple, que vos dépenses ménagères s'élèvent à 50 000 \$ par an, et que votre conjoint gagne 40 000 \$, après impôts, alors que vous gagnez 60 000 \$, après impôts. Vous pouvez décider de déposer la moitié de vos revenus annuels après impôts dans le compte conjoint, ainsi votre conjoint apportera 20 000 \$, alors que vous apporterez 30 000 \$. Votre partenaire et vous-même conserverez des montants inégaux pour vos dépenses personnelles.

Si vous voulez égaliser les montants réservés à vos dépenses personnelles, vous pouvez choisir de financer les dépenses du ménage dans des proportions différentes. Si votre partenaire finance 15 000 \$ de dépenses ménagères et que vous en financez 35 000 \$, chacun de vous disposera de 25 000 \$ pour ses dépenses personnelles.

Si vous êtes un couple avec un seul revenu, parce que l'un de vous reste à la maison pour s'occuper des enfants par exemple, vous pouvez choisir de diviser entre vous les revenus de la personne qui travaille, afin de pouvoir tous les deux « contribuer » aux dépenses conjointes et avoir vos propres dépenses discrétionnaires.

La méthode des dépenses seulement est idéale pour les couples qui ont des personnalités financières différentes, car elle permet d'avoir des dépenses partagées en tant que couple, tout en permettant à chacun de dépenser indépendamment sans « comptes à rendre ».

Répartir les dépenses

Même si cela est moins courant, vous pouvez choisir à l'avance les dépenses que chacun de vous paiera. Par exemple, votre partenaire pourrait être responsable de toutes les dépenses ménagères (loyer ou paiements hypothécaires, services, réparations et entretien, par exemple), alors que vous payez la nourriture, les divertissements et les voyages. C'est plus courant en cas de remariage, en particulier lorsqu'un des conjoints gagne beaucoup plus que l'autre ou qu'il a une valeur nette beaucoup plus importante avant le mariage.

Une approche similaire est de vivre des revenus d'un partenaire et d'économiser la totalité du revenu de l'autre.

N'oubliez pas de planifier votre épargne!

Peu importe l'approche que vous choisissez d'adopter en tant que couple, il est également important de discuter de la manière dont vous allez construire votre épargne pour vos objectifs communs futurs, notamment pour acheter une voiture ou une maison, démarrer une famille ou économiser pour la retraite. Il est important de planifier votre épargne qui peut être prélevée sur votre compte conjoint ou être accumulée séparément.

Considérations fiscales et successorales

Enfin, n'oubliez pas qu'une fois que vous déménagez ensemble, vos besoins fiscaux et successoraux deviendront plus importants. Par exemple, la planification fiscale peut comprendre des REER conjoints, pour ceux qui sont mariés ou qui vivent en union libre, pour économiser en vue de la retraite et pour obtenir les avantages liés au fractionnement du revenu après la retraite. Vous pouvez également choisir de partager certains crédits fiscaux (dons, soins médicaux, droits de scolarité, par exemple) à la saison des impôts.

Assurez-vous de consulter votre avocat pour établir ou mettre à jour des procurations et des testaments. Les bénéficiaires de votre succession doivent être les mêmes que ceux de votre REER, FERR ou CELI. Nous vous conseillons également d'envisager le recours à une assurance invalidité ou à une assurance vie, qui peuvent être des outils importants pour protéger votre partenariat financier.

Parlez-en à un conseiller financier

Près de deux tiers (63 %) des personnes interrogées lors du sondage de la CIBC ont déclaré ne pas avoir prévu de parler à un conseiller fiscal, la moitié reconnaissant qu'elles n'y avaient pas pensé et que c'était probablement une bonne idée. S'installer en couple est excitant et, quand vous commencez votre vie commune, les choses peuvent se compliquer. Les couples peuvent être pris dans le tourbillon de l'excitation avant leur mariage, ce qui fait de l'argent un sujet délicat. Cela aide vraiment de parler à une personne qui peut être impartiale et vous aider à démêler des questions et des sujets difficiles. Adressez-vous à un conseiller financier expérimenté qui peut vous guider sur la voie de la santé et de l'harmonie financières avant le grand jour.

Jamie.Golombek@cibc.com

Jamie Golombek, CPA, CA, CFP, CLU, TEP est directeur gestionnaire, Planification fiscale et successorale, Planification financière et conseils CIBC, à Toronto.



Mentions juridiques :

Comme c'est le cas pour toutes les stratégies de planification, vous devriez consulter un conseiller fiscal compétent.

Le présent rapport de la Banque CIBC contient des renseignements qui étaient jugés exacts au moment de la parution. La Banque CIBC, ses filiales et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions. Le présent rapport a pour but de fournir des renseignements généraux et ne doit pas être interprété comme donnant des conseils précis en matière de fiscalité, de prêt ou de droit. La prise en compte des circonstances particulières et de l'actualité est essentielle à une saine planification. Toute personne voulant utiliser les renseignements contenus dans le présent rapport doit d'abord consulter son spécialiste en services financiers et son fiscaliste.

La conception graphique du cube CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.